

# COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 12 AVRIL 2016

**Présents** : RENAULT Claudy, DELAHAYE Philippe, THIBAUD Jean-Michel, MARSAUD Christian, PREAU Jean, BARBOT Eric, COUSIN Agnès, RENAUDIN Jean-René, GUILLEMET Michel, DECHAUME Régis, formant la majorité des membres en exercices.

**Absents** : BURCELOT Emilie (excusée), BONNEAU Pierre (excusé)  
Monsieur THIBAUD avait un pouvoir de Mademoiselle VENDE Sabine  
Madame CHATEVAIRE avait donné un pouvoir à Monsieur DELAHAYE  
Madame Agnès COUSIN a été élue secrétaire

---

Le Conseil Municipal valide les comptes rendus des réunions du 14/03 et du 24/03/2016 en signant le registre.

Le responsable de La société IEL est venu présenter au conseil municipal son entreprise ainsi que les projets en cours sur le territoire de la commune.

## **1) ACHAT DE TABLES POUR LA SALLE DE CONSEIL MUNICIPAL**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de remplacer la grande table du conseil municipal. De plus en plus, les documents sont projetés sur vidéoprojecteur pour limiter le gaspillage de papier et la disposition actuelle n'est pas très pratique pour ce genre de présentation.

C'est pourquoi, Monsieur le Maire pense qu'il serait judicieux de remplacer la table existante par plusieurs tables de différentes tailles afin de modifier la disposition en fonction des besoins de la réunion. La grande table sera installée dans la salle des TAP.

Deux sociétés ont été consultées sur les mêmes produits (2 tables à angles arrondi à droite 205x80, 2 tables à angle à gauche 205x80, 2 tables rectangulaires 160x80, 2 tables rectangulaires 120x80):

EKIP collectivité soit un montant de 2670 ,96€ HT

Leader collectivité soit un montant de 2482,70€ HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de retenir la société Leader collectivité soit un montant de 2482,70€ HT soit 2979,24€ TTC. Cette somme sera inscrite au budget primitif 2016 au compte 2183. Monsieur le Maire est autorisé à signer le devis.

## **2) ACHAT DE CELLULE DE REFROIDISSEMENT POUR LA CANTINE**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il y a lieu d'acheter une cellule de refroidissement pour la cantine afin que les mets puissent refroidir dans les meilleures conditions.

Trois sociétés ont été contactées et les devis s'élèvent respectivement à :

Quiétalis de Ste Luce Sur Loire.....2280 TTC

Le froid vendéen de venansault.....2634 TTC

Ouest Occasion de Parthenay..... ..pas de proposition intéressante (occasion plus chère que le neuf)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de retenir la société Quiétalis de Ste Luce Sur Loire pour la somme de 2280€ TTC. Cette somme sera inscrite au compte 2188 du budget primitif 2016.

## **3) REFECTION DE LA SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la salle de conseil municipal n'a pas été refaite depuis les années 1980. La moquette murale est passée et sale, il est donc temps de la refaire.

Plusieurs entreprises ont été consultées avec deux versions différentes : la pose d'un tissu à peindre ou celle d'un revêtement mural. Les devis s'élèvent respectivement à :

NOM DE L'ENTREPRISE	VERSION 1 PAPIER A PEINDRE	VERSION 2 REVETEMENT MURAL
GUILLEMET Jean-Marie	2445,85€ TTC	3265,39€ TTC
Claude BETARD peinture	2781,26€ TTC	2816,32€ TTC
RAFFENEAU Peinture SARL	2999,52€ TTC	4108,27€ TTC

Le Conseil Municipal décide d'opter pour la solution tissu à peindre et après analyse des trois devis, décide de retenir la société GUILLEMET Jean-Marie pour la somme de 2445,85€ ttc. Cette somme sera inscrite au compte 23131 du budget primitif. Monsieur le Maire est autorisé à signer le devis.

#### **4) CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDE POUR LES CONTRATS ASSURANCE**

Monsieur le Maire rappelle que Monsieur le Président de la Communauté de Communes a confié à un délégué communautaire une mission d'étude concernant les contrats d'assurances des communes et de la Communauté de Communes.

Un questionnaire a été adressé aux communes intéressées ainsi qu'à la Communauté de Communes afin de faire un point sur les différents contrats et couvertures.

A l'issue de cette analyse, il s'avère que les garanties et tarifs pourraient être optimisés.

Afin de réduire les coûts, il est proposé de constituer un groupement de commandes pour l'assistance à la renégociation des contrats d'assurances, ainsi que pour le marché de prestations d'assurances ayant pour objectif de choisir un ou des prestataires pour la couverture des risques des collectivités intéressées.

La première mission est estimée à 3500 € HT, et la seconde à un montant inférieur au seuil de procédure formalisée.

Ce groupement de commandes réunira les communes de Bouillé-Courdault, Damvix, Faymoreau, Maillé, Nieul sur l'Autise, Oulmes, Saint Pierre le Vieux, Saint Sigismond, Vix, Xanton Chassenon ainsi que la Communauté de Communes Vendée Sèvre Autise.

Ce groupement aura pour objet, en premier lieu, la désignation d'un prestataire ayant pour mission la réalisation d'une analyse des besoins et l'élaboration des dossiers de consultation nécessaires à la renégociation des contrats. Ensuite, ce groupement aura pour objet un marché de prestations d'assurances.

Un coordonnateur du groupement de commandes doit être nommé, celui-ci sera chargé de la gestion des procédures dans le respect des règles prévues en matière de marchés publics. Il est proposé que la Communauté de Communes soit le coordonnateur du groupement de commandes.

Après avoir donné lecture de la convention de groupement de commandes, Monsieur le Maire propose au Conseil :

- D'accepter que la Commune de XANTON-CHASSENON intègre le groupement de commandes pour la mission d'assistance à la renégociation des contrats d'assurance, et le marché de prestation d'assurances, avec les communes de Bouillé-Courdault, Damvix, Faymoreau, Maillé, Nieul sur l'Autise, Oulmes, Saint Pierre le Vieux, Saint Sigismond, Vix et Xanton Chassenon, et la Communauté de Communes Vendée Sèvre Autise,
- D'accepter que la Communauté de Communes soit désignée comme le coordonnateur du groupement de commandes.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de groupement de commandes.
- De nommer Monsieur RENAULT Claudy, Maire en tant que représentant au sein du comité de suivi constitué conformément aux termes de la convention,
- D'autoriser Monsieur le Président de la Communauté de Communes, en tant que représentant du coordonnateur du groupement de commandes, à signer et notifier le marché relatif à la mission d'assistance pour le compte de l'ensemble des membres du groupement. Pour le marché relatif à la couverture des risques, chaque membre du groupement signera et notifiera le ou les marché(s) correspondant à ses propres besoins.

#### **5) INVENTAIRE ZONES HUMIDES –GROUPE D'ACTEURS LOCAUX**

Monsieur le Maire rappelle que lors de la réunion du 08 février dernier, le Conseil Municipal a décidé de mettre en place un groupe d'acteurs locaux chargé d'accompagner la démarche de l'inventaire des zones humides, réalisé par un prestataire de service.

Il propose d'intégrer 2 autres personnes qui connaissent parfaitement la commune : Didier MAUPETIT (Agriculteur et ancien maire de XANTON-CHASSENON et Jean-René RENAUDIN (Elu et ancien agriculteur).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal sur proposition de Monsieur le Maire, **désigne** comme membres du groupe d'acteurs locaux pour l'inventaire des zones humides les personnes suivantes :

- RENAULT Claudy (Maire, élu référent)
- BAUDRY Jean-Paul (Syndicat de rivière –SICRA)
- DELAHAYE Philippe (Elu)
- THIBAUD Jean-Michel (Agriculteur et élu)
- BAUDOUIN Jacques (Agriculteur)
- FAUGER Michel (ancien ayant la mémoire de l'avant remembrement)
- BRIFFAUD Philippe (représentant d'une association de protection de l'environnement LPO)

- BOUCARD Philippe (Chasseur)
- BAUDRY Philippe (Agriculteur et Président de la société de Chasse de XANTON-CHASSENON)
- OUVRARD Christian (Président de la société de pêche : les riverains de l'Autize)
- SIOC HAN DE KERSABIEC Philippe (propriétaire foncier)
- COUTIN Yves (membre d'une association de randonneurs)
- BILLAUD Yves ((Agriculteur, Maire de ST MICHEL LE CLOUCQ et représentant de la CLE
- MAUPETIT Didier (Agriculteur et ancien maire de XANTON-CHASSENON)
- RENAUDIN Jean-René (élu et ancien agriculteur)
- Un représentant du service Départemental de L'ONEMA 85).

## 6) VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015 DU LOCAL COMMERCIAL

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le compte administratif 2015 comme suit :

LIBELLÉ	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	DÉPENSES ou DÉFICIT (€)	RECETTES ou EXCÉDENTS (€)	DÉPENSES ou DÉFICIT (€)	RECETTES ou EXCÉDENTS (€)	DÉPENSES ou DÉFICIT (€)	RECETTES ou EXCÉDENTS (€)
COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL						
Résultats reportés .....		26 324 02	416 67	-	416 67	26 324 02
Opérations de l'exercice .....	294 06	0 15	0 00	416 67	294 06	416 86
<b>TOTAUX .....</b>	<b>294 06</b>	<b>26 324 21</b>	<b>416 67</b>	<b>416 67</b>	<b>710 73</b>	<b>26 740 88</b>
Résultats de clôture .....		26 030 15	0 00	0 00		26 030 15
Restes à réaliser .....						
<b>TOTAUX CUMULÉS .....</b>		<b>26 030 15</b>	<b>0 00</b>	<b>0 00</b>		<b>26 030 15</b>
<b>RESULTATS DÉFINITIFS .....</b>		<b>26 030 15</b>	<b>0 00</b>	<b>0 00</b>		<b>26 030 15</b>

## 7) APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2015

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice, et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres et de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2015.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a prescrits de passer dans ses écritures.

Considérant que les opérations sont régulières :

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2015 au 31 décembre 2015 y compris celles relatives à la journée complémentaire,
2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes.
3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

Déclare que le compte de gestion du local commercial dressé pour l'exercice 2015 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

## 8) VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2016 DU LOCAL COMMERCIAL

Monsieur le Maire propose aux membres présents le projet de budget primitif de 2016 qu'il vient d'élaborer pour le local commercial.

Il se présente comme suit :

### Fonctionnement

Dépenses : 26 940,00€

Recettes : 26 940,00€

### Investissement

Dépenses : 459,98€

Recettes : 459,98€

Après en avoir délibéré, les membres présents du Conseil Municipal approuvent le projet de budget primitif 2016 tel qu'il vient d'être présenté pour le local commercial.

## 9) AFFECTATION DU RESULTAT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de procéder à l'affectation du résultat comme suit :

Résultat exercice : - 293,87€

Résultats antérieurs reportés : 26 324,02€

Résultat à affecter : 26 030,15€

Solde d'exécution de la section d'investissement : 0,00€

Besoin de financement : 0,00€  
 Affectation : 26 030,15€  
 Report en fonctionnement 002 26 030,15€

### 10) VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015 DE L'ASSAINISSEMENT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le compte administratif 2015 comme suit :

LIBELLÉ	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	DÉPENSES en DÉFICIT (€)	RECETTES en EXCÉDENTS (€)	DÉPENSES en DÉFICIT (€)	RECETTES en EXCÉDENTS (€)	DÉPENSES en DÉFICIT (€)	RECETTES en EXCÉDENTS (€)
COMpte ADMINISTRATIF PRINCIPAL						
Résultats reportés .....	3 168 30			50 895 62	3 168 30	50 895 62
Opérations de l'exercice .....	38 539 29	35 340 73	17 708 05	17 874 70	56 247 24	53 215 43
<b>TOTAUX .....</b>	<b>41 707 59</b>	<b>35 340 73</b>	<b>17 708 05</b>	<b>68 770 32</b>	<b>98 415 54</b>	<b>104 721 05</b>
Résultats de clôture .....	5 766 76	-	-	51 062 27	-	-
Restes à réaliser .....	-	-	-	-	-	-
<b>TOTAUX CUMULÉS .....</b>	<b>5 766 76</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>51 062 27</b>	<b>-</b>	<b>45 235 51</b>
<b>RÉSULTATS DÉFINITIFS .....</b>	<b>5 766 76</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>51 062 27</b>	<b>-</b>	<b>45 235 51</b>

### 11) APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2015 POUR L'ASSAINISSEMENT

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice, et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres et de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2015.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a prescrits de passer dans ses écritures.

Considérant que les opérations sont régulières :

4. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2015 au 31 décembre 2015 y compris celles relatives à la journée complémentaire,
5. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes.
6. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

Déclare que le compte de gestion de l'assainissement dressé pour l'exercice 2015 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

### 12) VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2016 DE L'ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire propose aux membres présents le projet de budget primitif de 2016 qu'il vient d'élaborer pour l'assainissement.

Il se présente comme suit :

#### Fonctionnement

Dépenses : 47 652,00€  
 Recettes : 47 652,00€

#### Investissement

Dépenses : 69 939,27€  
 Recettes : 69 939,27€

Après en avoir délibéré, les membres présents du Conseil Municipal approuvent le projet de budget primitif 2016 tel qu'il vient d'être présenté pour l'assainissement.

### 13) VOTE DE LA SUBVENTION D'EQUILIBRE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu d'inscrire cette année encore une subvention d'équilibre au budget primitif 2016 de l'assainissement.

En effet, le fonctionnement de ce service a exigé depuis plusieurs années la réalisation d'investissements qui en raison de leur importance et eu égard au nombre d'usagers, ne peuvent être financés sans augmentation excessive des tarifs. Les travaux d'assainissement n'ont concernés que trop peu de logements pour permettre d'arriver à un équilibre financier.

La subvention d'équilibre à inscrire au budget primitif 2016 est de 7441,72€ mais cette somme pourra être revue à la baisse si les frais liés au raccordement s'avéraient plus importants que prévus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'inscrire au budget primitif 2016 de l'assainissement, la somme de 7441,72€ au compte 74 « subvention d'exploitation ».

#### 14) AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'ASSAINISSEMENT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

Résultat de l'exercice .....	- 2598,46€
Résultats antérieurs reportés .....	- 3168,30€
Résultats à affecter .....	-5766,76€
Solde d'exécution de la section d'investissement:.....	51 062,27€
Déficit d'investissement cpte 002 D.....	- 5 766,76€

#### 15) VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015 DU BUDGET COMMUNAL

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le compte administratif 2015 comme suit :

LIBELLÉ	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	DÉPENSES ou DÉFICIT (4)	RECETTES ou EXCÉDENTS (4)	DÉPENSES ou DÉFICIT (4)	RECETTES ou EXCÉDENTS (4)	DÉPENSES ou DÉFICIT (4)	RECETTES ou EXCÉDENTS (4)
COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL						
Résultats reportés .....		213 555 58	24 068 73		24 068 73	213 555 58
Opérations de l'exercice .....	512 050 80	527 364 57	265 336 00	236 979 70	777 386 80	324 361 27
TOTAUX .....	512 050 80	800 917 15	289 404 73	236 979 70	801 485 53	1 037 836 85
Résultats de clôture .....		288 866 35	52 425 03		236 441 32	
Restes à réaliser .....		-	127 070 64	-	127 070 64	
TOTAUX CUMULÉS .....		288 866 35	179 495 67		127 070 64	236 441 32
RÉSULTATS DÉFINITIFS .....		288 866 35	179 495 67			109 370 68

#### 16) APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2015 POUR LE BUDGET COMMUNAL

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2015.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a prescrits de passer dans ses écritures.

Considérant que les opérations sont régulières :

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2015 au 31 décembre 2015 y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes.
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

Déclare que le compte de gestion du budget communal dressé pour l'exercice 2015 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

#### 17) VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2016 POUR LE BUDGET GENERAL

Monsieur le Maire propose aux membres présents le projet de budget primitif de 2016 qu'il vient d'élaborer pour le budget général..

Il se présente comme suit :

##### Fonctionnement

Dépenses : 658 213,00€  
Recettes : 658 213,00€

##### Investissement

Dépenses : 858 807,00€  
Recettes : 858 807,00€

Après en avoir délibéré, les membres présents du Conseil Municipal approuvent le projet de budget primitif 2016 tel qu'il vient d'être présenté pour le budget communal.

#### 18) AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION POUR LE BUDGET COMMUNAL

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de procéder à l'affecter du résultat comme suit :

Résultat de l'exercice : .....	75 310,77€
Résultats antérieurs reportés : .....	213 555,58€

Résultat à affecter.....	288 866,35€
Solde d'exécution cumulé d'investissement .....	- 52 425,03€
Solde des restes à réaliser d'investissement.....	- 127 070,64€
Besoin en financement .....	179 495,67€
Affectation.....	288 866,35€
Affectation en réserves R 1068 investissement.....	179 495,67€
Report en fonctionnement R 002.....	109 370,68€

### **19) VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2016**

Après avoir présenté le budget primitif 2016, Monsieur le Maire propose de maintenir les taux des taxes directes locales comme par le passé et donc de ne pas appliquer d'augmentation aux taux de 2015.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide donc à l'unanimité de maintenir les taux d'imposition pour 2016 comme suit :

Taxe d'habitation :.....	24,04%
Taxe foncière (bâti).....	19,01%
Taxe foncière (non bâti).....	52,83%

### **20) APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU BUDGET TRANSPORT SCOLAIRE**

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a prescrits de passer dans ses écritures.

Considérant que les opérations sont régulières :

10. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2015 au 31 décembre 2015 y compris celles relatives à la journée complémentaire,
11. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes.
12. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

Déclare que le compte de gestion du transport scolaire dressé pour l'exercice 2015 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

### **21) INFORMATIONS DIVERSES**

Les travaux d'effacement des réseaux de Darlais par le SYDEV auront bien lieu en 2017. Il sera peut être judicieux de faire une réunion publique à Darlais avant les travaux afin de présenter à la population le projet et le coût.

L'heure en moins d'éclairage public a permis de faire une économie de 29% du temps d'éclairage.

Il est souhaitable d'installer des projecteurs avec une minuterie derrière la mairie afin de permettre à ceux qui se garent le soir sur le parking de l'église pour des réunions de descendre en toute sécurité.

Une réunion est prévue à Foussais-Payré le 19/04/2016 pour les compteurs linky.

Messieurs MARSAUD Christian et GUILLEMET Michel sont chargés de travailler sur l'aménagement des vestiaires à l'atelier communal.

Il faudra demander des devis pour l'achat d'un jeu pour enfant. Eric BARBOT, Agnès COUSIN, Philippe DELAHAYE, Sabine VENDE sont chargées d'effectuer une étude comparative.

La journée « Citoyen » est prévue le samedi 25/06/2016.

